

TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARKING DE L'ASL EDISON - CONVENTION DE RÉPARTITION DES DÉPENSES

Entre

LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON dont le siège social est à LA ROCHE SUR YON (85000) – Hôtel de Ville et d'Agglomération - Place du Théâtre - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex (SIREN 218501914) représentée par son Maire, Monsieur Luc BOUARD, en vertu d'une délibération de son conseil municipal du 7 novembre 2024.

D'une part,

La **SCI FONCIERE CHABRIERES** dont le siège social est à PARIS (75015) – 24 rue Auguste Chabrières, représentée par Monsieur Anthony DOGAN en sa qualité de gérant de société.

D'autre part,

Préambule

Une Association Syndicale Libre a été créée en 2016 afin de gérer les espaces communs du centre commercial Edison où sont implantés une maison médicale appartenant à la Ville de La Roche-sur-Yon et une galerie commerçante propriété de la SCI Foncière Chabrières.

La SCI Foncière Chabrières détient 9 000 tantièmes et La Ville de La Roche-sur-Yon 611 tantièmes.

Lors des assemblées générales de 2023 et 2024, il a été décidé de procéder à la réfection complète du parking dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 481 374, 72€ TTC.

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

Le projet de réfection est porté par La SCI Foncière Chabrières, propriétaire largement majoritaire au sein de l'ASL. Les demandes et signatures des devis ont ainsi été sollicitées par elle ainsi que la prise en charge des dépenses en contrepartie d'une refacturation de sa cote part à la Ville.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de répartition financière des frais liés aux travaux de réfection du parking Edison entre La Ville de La Roche-sur-Yon et La SCI Foncière Chabrières.

Section	Numéro	Propriétaires
BM	356	SCI FONCIERE CHABRIERE
BM	412	SCI FONCIERE CHABRIERE
BM	343	SCI FONCIERE CHABRIERE
BM	413	VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON



Article 2 : Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les parties pour une durée de 24 mois.

Article 3 : Descriptif des travaux

Les travaux consistent en l' :

- Abattage arbres
- Dépose du mobilier urbain, bornes antibéliers existantes, porte-drapeau, bordures.
- Démontage bâtiment
- Terrassement

- Intervention sur les réseaux d'éclairage, secs et humides
- Remplacement des bordures
- Réaménagement zone de laverie
- Réalisation d'un îlot d'entrée du parking
- Réfection du parking
- Etc.

Le devis est joint en annexe.

Article 4 : Répartition financière des frais

Le montant total des travaux estimatifs s'élève à 401 145,60€ HT soit 481 374,72 € TTC.

La répartition entre les deux propriétaires est proportionnelle aux tantièmes à savoir 9 000 pour la SCI Foncière Chabrières et 611 pour la Ville.

La SCI Foncière Chabrières dans son rôle de maître d'ouvrage délégué règle les factures en TTC et demande le remboursement à la Ville en TTC.

La Ville versera un acompte en 2024 de 6 000 € et le restant de la somme à la clôture des travaux.

Article 5 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des parties et fera l'objet d'un avenant. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des parties aura approuvé les modifications.

Article 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif

Article 7 : Litiges

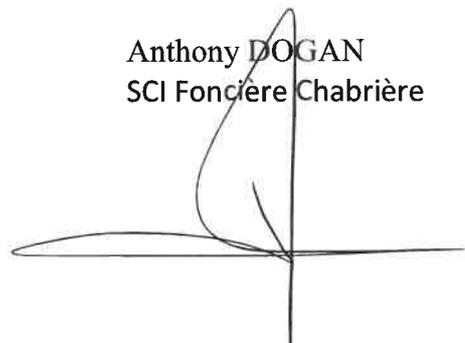
Tous litiges éventuels nés de l'application de la présente convention ou de ses suites seront de la compétence des Tribunaux dans le ressort desquels sont situés les terrains ci-dessus décrits.

Fait en 2 exemplaires, à La Roche sur Yon, le 21/11/24

Luc BOUARD
Maire de la Roche-sur-Yon



Anthony DOGAN
SCI Foncière Chabrière



Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le



ID : 085-218501914-20241202-ASL_EDISON-CC

